

Cadre réservé à l'administration N	°
------------------------------------	---

DEMANDE DE CRÉNEAUX DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES (Hors vacances scolaires) ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PROCÉDURE À LIRE ATTENTIVEMENT

Votre association sollicite une mise à disposition de locaux scolaires. Votre demande doit nous parvenir pour examen au plus tard le 30 avril 2024. Quel que soit votre cas, une demande de créneau(x) pour l'année scolaire 2024/25 est obligatoire. Qu'il s'agisse d'un renouvellement à l'identique, d'une nouvelle demande ou d'une modification, la totalité des créneaux souhaités doit être mentionnée dans cette campagne. Les demandes d'occupation transmises après le 30/04/2024, ne seront pas traitées pour l'année 2024/25.

Pour un traitement de votre demande veiller à :

Renseigner:

- Le nom de l'école demandée (préciser s'il s'agit de la maternelle ou de l'élémentaire)
- Les coordonnées et informations relatives à l'association organisatrice (joindre obligatoirement le récépissé de déclaration en Préfecture à chacune de vos demandes)
- Les éléments de votre politique tarifaire
- La nature de l'activité organisée (une activité par formulaire)
- Les créneaux d'occupation souhaités (dans la limite des créneaux proposés)
- Les **références précises** des locaux demandés
- Le nombre de participants qui seront simultanément accueillis (enfants et adultes hors encadrants & âge des participants)

Faire viser pour avis:

• Le/a(s) directeur/trice(s) de l'école concernée par votre demande d'occupation

Aucune occupation de locaux ne pourra être étudiée sans dossier dûment complété. Si des éléments manquent au dossier, il vous sera retourné.
 □ PREMIÈRE DEMANDE : activité en lien avec le Projet Educatif Lyonnais (<u>www.lyon.fr/enfance-et-education/le-projet-educatif-de-lyon-2021-2026</u>) □ PREMIÈRE DEMANDE : activité sans lien avec le Projet Educatif Lyonnais (<u>www.lyon.fr/enfance-et-education/le-projet-educatif-de-lyon-2021-2026</u>) □ DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À L'IDENTIQUE sur les horaires et locaux accordés en 2023-2024 □ DEMANDE DE RENOUVELLEMENT AVEC MODIFICATION des horaires ou des locaux accordés en 2023-2024
École demandée :
Prénom & Nom du directeur / de la directrice d'école :
Prénom & Nom du directeur / de la directrice d'école :

* Si plusieurs locaux d'un même groupe scolaire sont communs aux écoles élémentaires et maternelles, les deux Directeurs d'école devront donner leur avis et signer le formulaire.



Le remplissage des cases comportant le symbole * est obligatoire

IDENTITÉ DU RÉSERVANT			
IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION	Dénomination complète *		
	Sigle éventuel		
	N° Waldec / N°Siret déclaration en préfecture *(Joindre le récépissé de déclaration en Préfecture)	W69	
	Adresse complète du siège * (adresse déclarée en Préfecture)		
	Numéro de téléphone *		
	Numéro de téléphone portable *		
	Adresse mail *		
	Site internet		
PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION	Civilité	Madame Monsieur	
	NOM *		
	Prénom *		
	Numéro de téléphone portable *		
	Adresse mail *		



TARIF APPLIQUÉ POUR L'ACTIVITÉ ORGANISÉE			
	ENFANT		
MONTANT ANNUEL	ADULTE	 Montant fixe :€ Montant dégressif : de€ à	



MODALITÉS D'OCCUPATION

L'ORGANISME DEMANDE À OCCUPER LES LOCAUX LORS DE LA PÉRIODE SCOLAIRE 2024-2025 (DU 09/09/2024 AU 05/07/2025)

Incluant les samedis 19 octobre, 21 décembre 2024, 22 février et 19 avril 2025 - Pas d'occupation les jours fériés (1er & 11 novembre 2024, 1er, 8 & 29 mai, 9 juin 2025)

En période scolaire, les mises à disposition de locaux scolaires sont limitées dans le temps selon les plages horaires suivantes :

- le lundi, le mardi, le jeudi & le vendredi de 18h45 à 21h00
- les mercredis de 08h00 à 21h00 (priorité aux Ateliers du mercredi matin)
- les samedis de 9h00 à 12h00.

L'organisme utilisateur souhaite disposer des locaux pour organiser son activité au(x) créneau(x) horaire suivant(s) :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures	deh	deh	deh	deh	deh	deh
	àh	àh	àh	àh	àh	àh

SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ DES LOCAUX DANS LA LIMITE DES CRÉNEAUX SUSMENTIONNÉS

Le nombre maximum de participants qui seront accueillis simultanément, s'élève à : enfants accueillis et adultes HORS ENCADRANTS.
Âge minimum des adhérents ans Âge maximum des adhérents ans
L'organisme utilisateur souhaite organiser l'activité (une activité par formulaire) :
Indiquer <u>précisément</u> les locaux demandés (<u>Bâtiment, étage et numéro de salle référencés sur les plans de l'école</u> , consultables auprès du directeur d'école) :
ATTENTION : LES SALLES DE CLASSE NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE UTILISÉES - EXCEPTION FAITE AUX ASSOCIATIONS FAISANT DE L'AIDE AUX DEVOIRS
Date :/
Signature du responsable de l'organisme utilisateur & tampon de l'association



AVIS CONSULTATIF DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

* Si plusieurs locaux d'un même groupe scolaire sont co	mmuns aux écoles élémentaires et maternelles, les deux l	Directeurs d'école devront donner leur avis et signer le formulaire.
☐ ÉLÉ ☐ MAT * NOM DE L'ÉCOLE :		
Prénom & Nom du directeur / de la directrice d'école :		
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable	
Commentaires :		
Date :// Signature et tampon de l'école		
☐ ÉLÉ ☐ MAT * NOM DE L'ÉCOLE :		
Prénom & Nom du directeur / de la directrice d'école :		
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable	
Commentaires :		
Date :// Signature et tampon de l'école		